

Parcours de l'étudiant engagé

Ces démarches sont à faire très rapidement après la rentrée et avant le 30 septembre.

La demande est à faire chaque année (même si vous avez obtenu le statut l'année passée)

1-Admission à l'Université

2-Demande du statut (<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/vous-etes-etudiant-engage/>)

A partir du lundi 30 août, le lien sera effectif : remplissez le formulaire en ligne.

Attention

-Vous avez jusqu'au 30 septembre pour faire votre demande pour le semestre 1 (ou pour S1+S2) ; si votre statut concerne uniquement le semestre 2 : vous avez jusqu'au 30 janvier.

-Avant de faire la demande, pensez à scanner votre contrat de travail ainsi que votre emploi du temps signé par votre employeur ; Si votre edt varie : gardez bien toutes les versions car elles vous seront demandées comme justificatif en cas de problème.

3-Après examen de votre statut, un message vous sera envoyé :

S'il celui-ci est accepté : passez chercher votre notification auprès de Mme Chavin-Gazalier, bureau 60 de l'administration, bat A

S'il est refusé : complétez-le avec les justificatifs manquants : vous avez 10 jours.

Liens utiles :

Etudiant engagé :

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/vous-etes-etudiant-engage/>

reponsables UFR STAPS

- Administratif : Mme Chavin-Gazalier, staps-scolaritegenerale@univ-grenoble-alpes.fr; bureau 60
- Pédagogique : Mme Guillemain, isabelle.guillemain@univ-grenoble-alpes.fr; bureau 47